

	PLUS-QUE-PARFAIT.	
Que j'eusse mangé.		Que nous eussions mangé.
	INFINITIF.	
	PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Manger.		Mangé ou mangée.
	PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir mangé.		Devant manger.
	PARTICIPE PRÉSENT.	
Mangeant.		

Conjuguez de même les verbes *abrèger, arranger, bouger, corriger, dégager, déranger, diriger, encourager, engager, gager, juger, ménager, partager, ronger, songer, venger*, etc.

Afin de conserver au *g* le son du *j*, dans les verbes en *ger*, on met un *e* muet après le *g*, lorsque cette consonne est suivie de la voyelle *a* ou *o*, comme : *jugeant, jugeons, jugeais*; mais on écrira sans *e* muet : *jugions, jugèrent*, parce que le *g* n'est pas suivi des voyelles *a, o*.

(L'Académie. — Wally, page 80. — Lévizac, page 25, tome II. — Féraud, etc., etc.)

§ II.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *ÉER*.

AGRÉER (Modèle).

	INDICATIF.	
	PRÉSENT ABSOLU.	
J'agrée.		Nous agréons.
	IMPARFAIT.	
J'agréais.		Nous agréions.
	PRÉTÉRIT DÉFINI.	
J'agréai.		Nous agréâmes.
	PRÉTÉRIT INDÉFINI.	
J'ai agréé.		Nous avons agréé.
	PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	
J'eus agréé.		Nous eûmes agréé.
	PLUS-QUE-PARFAIT.	
J'avais agréé.		Nous avions agréé.

	FUTUR ABSOLU.	
J'agréerai.		Nous agréerons.
	FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.	
J'aurai agréé.		Nous aurons agréé.
	CONDITIONNEL.	
	PRÉSENT.	
J'agréerais.		Nous agréerions.
	PASSÉ.	
J'aurais ou j'eusse agréé.		Nous aurions ou nous eussions agréé.

IMPÉRATIF.

	PRÉSENT OU FUTUR.	
Agrée.		Agréons.

SUBJONCTIF.

	PRÉSENT OU FUTUR.	
Que j'agrée.		Que nous agréions.
	IMPARFAIT.	
Que j'agréeasse.		Que nous agréassions.
	PRÉTÉRIT.	
Que j'aie agréé.		Que nous ayons agréé.
	PLUS-QUE-PARFAIT.	
Que j'eusse agréé.		Que nous eussions agréé.

INFINITIF.

	PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Agréer.		Agréé ou agrée.
	PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir agréé.		Devant agréer.
	PARTICIPE PRÉSENT.	
Agréant.		

Conjuguez de même *créer, désagréer, récréer, suppléer*, etc.

Le participe prend trois *e* au féminin. Au futur et au conditionnel, où il y en a deux, les poètes ordinairement en suppriment un :

Votre cœur d'Ardaric *agrèrait*-il la flamme ? (Corneille.)

Nos hôtes *agrèront* les soins qui leur sont dus.

(La Fontaine, *Philémon et Baucis*.)

En prose, cette suppression serait une faute.

§ III.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF
EST TERMINÉ EN *CER*.*SUCER* (Modèle).

INDICATIF.

	PRÉSENT ABSOLU.
Je suce.	Nous suçons.
	IMPARFAIT.
Je suçais.	Nous suçions.
	PRÉTÉRIT DÉFINI.
Je suçai.	Nous suçâmes.
	PRÉTÉRIT INDÉFINI.
J'ai sucé.	Nous avons sucé.
	PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.
J'eus sucé.	Nous eûmes sucé.
	PLUS-QUE-PARFAIT.
J'avais sucé.	Nous avions sucé.
	FUTUR ABSOLU.
Je sucerais.	Nous sucérons.
	FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.
J'aurai sucé.	Nous aurons sucé.

CONDITIONNEL.

	PRÉSENT.
Je sucerais.	Nous sucerions.
	PASSÉ.
J'aurais ou j'eusse sucé.	Nous aurions ou nous eussions sucé.

IMPÉRATIF.

Suce.	PRÉSENT OU FUTUR.
	Suçons.

SUBJONCTIF.

Que je suce.	PRÉSENT OU FUTUR.
	Que nous suçions.

IMPARFAIT.

Que je suçasse. Que nous suçassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie sucé. Que nous ayons sucé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse sucé. Que nous eussions sucé.

INFINITIF.

	PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Sucer.		Sucé ou sucée.
	PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir sucé.		Devant sucér.
	PARTICIPE PRÉSENT.	
Suçant.		

Conjugez de même *amorcer, annoncer, avancer, bercer, délayer, dépecer, devancer, enfoncer, énoncer, rincer, pincer, etc.*

(Lévizac, page 25, tome II.)

Le *c*, dans tous ces verbes, a la prononciation accidentelle *s*; c'est pour la lui conserver que l'on met une cédille dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*.

C'est ce qui arrive aussi dans les verbes où il est suivi d'un *u*, toutes les fois qu'on veut que le *c* ait la prononciation douce du *s*: *il reçut, il a aperçu.*

§ IV.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF
EST TERMINÉ EN *UER*.*JOUER* (Modèle).

INDICATIF.

	PRÉSENT ABSOLU.
Je joue.	Nous jouons.
	IMPARFAIT.
Je jouais.	Nous jouions.
	PRÉTÉRIT DÉFINI.
Je jouai.	Nous jouâmes.
	PRÉTÉRIT INDÉFINI.
J'ai joué.	Nous avons joué.

CONJUGAISON DES VERBES TERMINÉS EN *UER*.

	PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	
J'eus joué.		Nous eûmes joué.
	PLUS-QUE-PARFAIT.	
J'avais joué.		Nous avions joué.
	FUTUR ABSOLU.	
Je jouerai.		Nous jouerons.
	FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.	
J'aurai joué.		Nous aurons joué.
	CONDITIONNEL.	
	PRÉSENT.	
Je jouerais.		Nous jouerions.
	PASSÉ.	
J'aurais ou j'eusse joué.		Nous aurions ou nous eussions joué.
	IMPÉRATIF.	
	PRÉSENT OU FUTUR.	
Joue.		Jouons.
	SUBJONCTIF.	
	PRÉSENT OU FUTUR.	
Que je joue.		Que nous jouions.
	IMPARFAIT.	
Que je jouasse.		Que nous jouassions.
	PRÉTÉRIT.	
Que j'aie joué.		Que nous ayons joué.
	PLUS-QUE-PARFAIT.	
Que j'eusse joué.		Que nous eussions joué.
	INFINITIF.	
	PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Jouer.		Joué ou jouée.
	PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir joué.		Devant jouer.
	PARTICIPE PRÉSENT.	
Jouant.		

Conjuguez de même *avouer, clouer, déclouer, nouer, dénouer, contribuer, distribuer, échouer, secouer, trouver, puer, arguer, etc.*
 (M. Maugard, page 65, liv. IV.)

CONJUGAISON DU VERBE APPELER.

PREMIÈRE REMARQUE. — Lorsque dans les verbes en *er* cette terminaison est précédée d'une voyelle, comme dans *appuyer, prier, jouer, avouer, etc.*, il est permis aux poètes de conserver ou de supprimer l'*e* muet qui précède la finale *rai* ou *rais*. C'est pour cela qu'ils écrivent *je jouerai* ou *je jouerai*, *j'avouerais* ou *j'avouerais*, *j'arguerais* ou *j'arguerais*, *j'appuierais* ou *j'appuierais*, *je prierais* ou *je prierais*, etc.; mais lorsqu'ils font cette suppression, ils remplacent l'*e* muet en mettant un accent circonflexe sur la voyelle qui précède.

Cette licence est sans doute fondée sur ce que d'abord la syllabe *ie, ée* ou *ue* est toujours longue, et ensuite sur ce que l'*e* muet se perd ordinairement dans la prononciation.

DEUXIÈME REMARQUE. — On écrira *j'arguë* avec un tréma sur l'*e*, puisque l'on prononce *j'arguë* comme le mot *ciguë*, où l'*e* final, ne se prononçant pas, s'orthographie ainsi.

TROISIÈME REMARQUE. — Les verbes dont le participe présent est terminé en *uant*, comme *suer, tuer, etc.*, exigent, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, un tréma sur l'*i* placé après la lettre *u* : *Nous tuions, vous suiez; que nous tuions, que vous suiez*, afin qu'on ne prononce pas *ui*, comme dans *je suis*.

QUATRIÈME REMARQUE. — Le verbe *puer*, verbe neutre, n'est d'usage qu'à l'infinitif, au présent, à l'imparfait, au futur et au conditionnel présent. Autrefois on écrivait : *Je pus, tu pus, il put*; mais à présent on écrit : *Je pue, tu pue, il pue* (361).

(L'Académie. — Lévizac, page 24, tome II. — Caminade, page 259.)

§ V.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE APPELER.

INDICATIF.

	PRÉSENT ABSOLU.	
J'appelle.		Nous appelons.
Tu appelles.		Vous appelez.
Il ou elle appelle.		Ils ou elles appellent.

(361) *Puer* est bas; on ne l'emploierait pas aujourd'hui dans une ode, comme a fait Malherbe (*Ode au roi Louis XIII*) :

Phlégre, qui les reçut, *pue* encore la foudre
 Dont ils furent frappés.

Cet écrivain a, comme on le voit, fait *puer* actif; *pue* encore la foudre. Effective-

	IMPARFAIT.
J'appelais.	Nous appelions.
	PRÉTÉRIT DÉFINI.
J'appelai.	Nous appelâmes.
	PRÉTÉRIT INDÉFINI.
J'ai appelé.	Nous avons appelé.
	PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.
J'eus appelé.	Nous eûmes appelé.
	PLUS-QUE-PARFAIT.
J'avais appelé.	Nous avions appelé.
	FUTUR ABSOLU.
J'appellerai.	Nous appellerons.
	FUTUR PASSÉ.
J'aurai appelé.	Nous aurons appelé.

CONDITIONNEL.

	PRÉSENT.
J'appellerais.	Nous appellerions.
	PASSÉ.
J'aurais appelé ou j'eusse appelé.	Nous aurions appelé ou nous eussions appelé.

IMPÉRATIF.

	PRÉSENT OU FUTUR.
Appelle.	Appelons. Appelez.

SUBJONCTIF.

	PRÉSENT OU FUTUR.
Que j'appelle.	Que nous appelions.
Que tu appelles.	Que vous appeliez.
Qu'il appelle.	Qu'ils appellent.
	IMPARFAIT.
Que j'appelasse.	Que nous appelassions.

ment l'Académie dit : *Cet homme pue le musc.* — *Ses habits puent la vieille graisse*; et Linguet a dit au figuré (St. crit. et mord.) : *Ce mot pue le Fontenelle et sa finesse.* On dit ordinairement *sent*; mais *puer* est plus expressif :

... Ah ! sollicitude à mon oreille est rude ;
Il pue étrangement son ancienneté ! (Molière, *les Femmes savantes*, act. II, sc. 7.)

	PRÉTÉRIT.
Que j'aie appelé.	Que nous ayons appelé.
	PLUS-QUE-PARFAIT.
Que j'eusse appelé.	Que nous eussions appelé.
	INFINITIF.
	PRÉSENT.
Appeler.	PARTICIPÉ PASSÉ.
	Appelé ou appelée.
	PARTICIPÉ FUTUR.
Avoir appelé.	Devant appeler.
	PARTICIPÉ PRÉSENT.
Appelant.	

Conjuguez de même les verbes *atteler*, *amonceler*, *chanceler*, *dételer*, *étinceler*, *niveler*, *rappeler*, *renouveler*, *ficeler*, etc.

OBSERVATION. — Comme on a pu le remarquer par la conjugaison du verbe *appeler*, les verbes terminés en *eler*, comme *appeler*, *niveler*, *étinceler*, etc., doublent la lettre *l* quand, après cette lettre, on entend un *e* muet, c'est-à-dire, lorsque la lettre *l* est suivie de *e*, *es*, *ent* : *J'appelle*, *tu nivelles*, *ils étincellent*; par conséquent on écrira avec un seul *l* : *nous appelons*, *vous nivelez*, *ils étincelaient*.

Nous avons vu (page 10) qu'un mot ne peut pas être terminé par deux *e* muets de suite : c'est un principe qui ne souffre aucune exception. Mais dans ce cas, faut-il toujours doubler la dernière consonne pour rendre le premier de ces deux *e* sonore? ou bien peut-on employer aussi l'accent grave? Nous ne trouvons point à ce sujet de règle fondée sur une base uniforme; il semble que l'usage seul ait au hasard établi des différences. Ainsi le *Dictionnaire de l'Académie* écrit *amoncelle*, *attelle*, *ficelle*, *grommelle*, etc., et nous pensons que cette manière doit être adoptée pour un grand nombre d'autres verbes sur lesquels l'Académie se tait, comme *bosseler*, *botteler*, *canneler*, *carreler*, *ciseler*, *cordeler*, *créneler*, *morceler*, *râtelier*, *tonneler*. Mais on doit écrire, d'après la même autorité, *bourrèle*, *cèle*, *décèle*, *dégèle*, *gèle*, *harcèle*, *pèle*, *recèle*. Ces derniers exemples sont probablement les seuls qui fassent exception. A. L.

Cette règle est applicable aussi aux verbes dont l'infinif est *e* *eler*, comme *sureter*, *feuilleter* (362), *breveter*, *caqueter*, *souffleter*, *jeter*, *projeter*, que l'on écrit : *je surette*, *je feuillette*, *je brevette*, *je*

(362) Voyez, pour la prononciation des verbes *cacheter*, *feuilleter*, *chapseler*, etc., etc., les *Remarques détachées*, lettre C.

caquette, je soufflette, je jette, je projette, je cache; je furetais, je feuilletais, je caquetais, je jetais, je projetais, je cachetais.

L'Académie écrit *achète, rachète, becquète, décollète*; ce sont à peu près les seules exceptions. Du reste, nous hésitons à croire qu'on puisse également bien faire usage de tous ces verbes. Par exemple, si l'on veut mettre au présent cette phrase que l'Académie donne au passé, *il a saveté cet ouvrage*, la règle est de dire *il savette*; mais n'est-ce point là un mot vraiment barbare? D'autres encore deviennent plus ou moins bizarres: *décollète, époussette* (ou *époussète*) *hulette, valette*, etc. Ces mots sans doute se présentent rarement; nous pensons toutefois qu'il faut s'abstenir d'en faire usage. A. L.

Les verbes *tenir, venir, prendre*, et leurs composés, comme *appartenir, convenir, entreprendre*, etc., suivent la même règle pour le redoublement de la lettre *n*: que *je tienne, que tu viennes, qu'ils conviennent*.

(L'Académie. — Lhomond. — Restaut. — Wailly et les Grammairiens modernes.)

Tel est le génie de notre langue; et l'on doit conclure de son uniformité sur ce point qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage arbitraire et aveugle, mais qu'elle a, de temps immémorial, consulté les principes de l'harmonie, qui demandent, ou que la pénultième soit fortifiée si la dernière est muette, ou que la pénultième soit faible si la dernière sert de soutien à la voix.

(D'Olivet, page 79 de sa *Prosodie fr.*)

D'après ce principe, les verbes *achever, dépecer, lever, mener, promener*, et leurs composés, prennent un accent grave sur la pénultième *e* à toutes les personnes où les lettres *l, t, n* sont doublées dans les verbes *appeler, jeter*, etc.

Ce changement a lieu non seulement dans les verbes où la syllabe finale est précédée de *e* muet, mais encore dans ceux qui ont à la même place un *é* fermé. Ainsi l'on écrit *accélérer, j'accélère; allécher, j'allèche; alléguer, j'allègue; céder, je cède; espérer, j'espère; régler, je règle; sécher, je sèche*, etc. On excepte les verbes terminés en *ger*, par une règle déjà exposée plus haut, page 313, et ceux en *éer*. Ainsi l'on écrit *j'abrège, j'allège, j'assiège, je protège, j'agrée*, etc. Par suite de ces changements, il s'opère d'assez grandes variations dans l'orthographe du futur et du conditionnel; et cela, contrairement à leur formation, puisqu'au lieu d'être réglés sur le présent de l'infinitif, ils subissent l'influence de l'indicatif présent; mais cela n'a lieu que dans les verbes où un *e* muet précède la finale. Il faut donc écrire *j'achèterai, je cachetterai, je cèterai, je cisellerai, j'enlèverais, je mènerais*, etc. On trouve néanmoins *j'épousseterai* dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ce qui est contraire à la règle, si toutefois on peut dire au présent *j'époussette*. Mais si l'on consent à bannir cette forme dure et bizarre, nous adoptons volontiers la forme plus douce donnée au futur par l'Académie. A. L.

§ VI.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *VER*.

EMPLOYER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'emploie.	Nous employons.
Tu emploies.	Vous employez.
Il ou elle emploie.	Ils ou elles emploient.

IMPARFAIT.

J'employais.	Nous employions.
Tu employais.	Vous employiez.
Il ou elle employait.	Ils ou elles employaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'employai.	Nous employâmes.
-------------	------------------

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai employé.	Nous avons employé.
---------------	---------------------

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus employé.	Nous eûmes employé.
----------------	---------------------

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais employé.	Nous avions employé.
------------------	----------------------

FUTUR ABSOLU.

J'emploierai.	Nous emploierons.
---------------	-------------------

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai employé.	Nous aurons employé.
------------------	----------------------

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'emploierais.	Nous emploierions.
----------------	--------------------

PASSÉ.

J'aurais ou j'eusse employé.	Nous aurions ou nous eussions employé.
------------------------------	--

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Emploie.	Employons.
	Employez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'emploie.	Que nous employions.
Que tu emploies.	Que vous employiez.
Qu'il emploie.	Qu'ils emploient.

IMPARFAIT.

Que j'employasse.	Que nous employassions.
-------------------	-------------------------

PRÉTÉRIT.

Que j'aie employé.	Que nous ayons employé.
--------------------	-------------------------

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse employé.	Que nous eussions employé.
----------------------	----------------------------

INFINITIF.

PRÉSENT	PARTICIPE PASSÉ.
Employer.	Employé ou employée.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir employé.	Devant employer.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Employant.	

(L'Académie, sur la 115^e Remarque de Vaugelas. — Girard, page 88, t. II, conjug. du verbe *voir*. — Restaut, page 829 et 499. — Wailly, page 81.)

Tous les verbes dont l'infinitif est en *yer*, ou, pour mieux dire, tous ceux dont le participe présent est en *yant*, comme *payer*, *bégayer*, *bayer*, *cotoyer*, *aboyer*, *appuyer*, *déployer*, *noyer*, etc., se conjuguent de même que *employer*, c'est-à-dire que l'on conserve l'*y* qui se trouve dans l'infinitif toutes les fois qu'on entend le son de deux *i* : *Je payais*, *tu payais*, *nous cotoyâmes*, etc.; ce qui arrive dans toute la conjugaison, excepté avant *e*, *es*, *ent*, où l'on fait usage de l'*i* simple (363), parce qu'alors on n'entend pas le son de deux *i* :

(363) L'Académie laisse le choix d'écrire il *paye* ou il *paie*; je *payerai* ou je *paierai*, ou encore je *patrai*; cependant elle n'indique que *paiement*, *bégaiement*, il *fraie*, il *effraie*, écrits avec l'*i* simple. Quoi qu'il en soit, les écrivains du siècle de Louis XIV avaient déjà préparé au changement de l'*i* grec en *i* voyelle. On lit dans Racine (*Phèdre*, acte V, sc. 6) :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu voire malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.

Je paie, *tu bégaiés*, *ils baient* (364), *tu aboies*, *je côtoie* (365), *ils appuient*, *je déploie*, *je renvoie*, *que je voie*, *que tu voies*. A la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indi-

Il vent les rappeler, et sa voix les effraie;
Ils courent : tout son corps n'est bientôt qu'une plaie.

Dans la même pièce (acte I, sc. 5) :

Sur qui, dans son malheur, voulez-vous qu'il s'appuie ?
Ses larmes n'auront plus de main qui les essuie.

Et (acte II, sc. 5) :

En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie;
Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Dans Boileau (Satire VII) :

Car le feu, dont la flamme en ondes se déploie,
Fait de notre quartier une seconde Troie.

Dans le même écrivain (Satire VI) :

Je le poursuis partout, comme un chien suit sa proie,
Et ne le sens jamais qu'aussitôt je n'aboie.

Et (Épître IX) :

La louange agréable est l'âme des beaux vers;
Mais je tiens, comme toi, qu'il faut qu'elle soit vraie,
Et que son tour adroit n'ait rien qui nous effraie.

Dans La Fontaine (*la Cigale et la Fourmi*) :

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'hât, foi d'animal.

Aussi la plupart des Grammairiens sont-ils d'accord sur ce changement, et l'usage actuel est conforme à leur opinion.

(364) *BAYER*, on prononce *bé-ii*, comme *payer*. Ce mot, dit Trévoux, tire son origine de l'italien *badare*, qui est aussi latin, selon les gloses attribuées à Isidore. Autrefois on disait *béer*, dont on a conservé l'adjectif verbal, *béant*, *béante*.

D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
Expirent de frayeur sur leurs lèvres béantes.

(Delille, trad. de l'*Énéide*, liv. VI.)

Et les rapides dards de leur langue brûlante
S'agitent en sifflant dans leur gueule béante.

(Le même, liv. II. Le poète parle ici des serpents.)

Molière a dit dans le *Tartufo* (acte I, sc. 1, édit. pour la compagnie des libraires associés, 1788) :

Allons, vous, vous rêvez, et bâillez aux corneilles.

Bâillez est bien certainement un barbarisme, ou plutôt un contre-sens. — Toutes les bonnes éditions portent *bayez*.

(365) *CÔTOYER* prend l'accent circonflexe à tous ses temps.

Voyez à la note suivante une règle sur la manière d'orthographier les mots terminés en *ment*, etc., etc.

catif et du présent du subjonctif, on met un *y* et un *i*, savoir : l'*y* de la partie radicale (*employ*), et l'*i* de la partie finale *ions*, *iez*.

Il résulte donc de ce qui précède que les verbes *croire*, *voir*, *fuir*, *asseoir*, etc., ayant leur participe présent terminé en *yant* : *croyant*, *voyant*, etc., font à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif : *Nous croyions*, *vous croyiez*; *que nous croyions*, *que vous croyiez*, etc., et non pas : *nous croyons*, *vous croyez*, etc.

(Les Grammairiens modernes.)

§ VII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN *IER*.*PRIER* (Modèle).

INDICATIF.

	PRÉSENT ABSOLU.
Je prie.	Nous prions.
	IMPARFAIT.
Je priais.	Nous priions.
	Vous priiez.
	PRÉTÉRIT DÉFINI.
Je priaï.	Nous priaïmes.
	PRÉTÉRIT INDÉFINI.
J'ai prié.	Nous avons prié.
	PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.
J'eus prié.	Nous eûmes prié.
	PLUS-QUE-PARFAIT.
J'avais prié.	Nous avions prié.
	FUTUR ABSOLU.
Je prierai.	Nous prierons.
	FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.
J'aurai prié.	Nous aurons prié.
	CONDITIONNEL.
	PRÉSENT.
Je prierais.	Nous prierions.
	PASSÉ.
J'aurais ou j'eusse prié.	Nous aurions ou nous eussions prié.

IMPÉRATIF.

	PRÉSENT ou FUTUR.
Prie.	Priions.

SUBJONCTIF.

	PRÉSENT ou FUTUR.
Que je prie.	Que nous priions.
	Que vous priiez.
	IMPARFAIT.
Que je priasse.	Que nous priassions.
	PRÉTÉRIT.
Que j'aie prié.	Que nous ayons prié.
	PLUS-QUE-PARFAIT.
Que j'eusse prié.	Que nous eussions prié.

INFINITIF.

	PRÉSENT.	PARTICIPLE PASSÉ.
Prier.		Prié, priée.
	PRÉTÉRIT.	PARTICIPLE FUTUR.
Avoir prié.		Devant prier.
	PARTICIPLE PRÉSENT.	
Priant.		

Conjuguez de même *crier* (366), *décrier* (367), *certifier*, *déliar*,

(366) *CRIER*. Au futur et au conditionnel, l'*e* est tellement muet, que le mot n'est que de deux syllabes; et très souvent les poètes écrivent *je crirai*, en remplaçant l'*e* par un accent circonflexe. Cette licence leur est d'autant plus permise, que la syllabe *ée*, *ie* ou *ue* est toujours *longue*; cependant il est mieux de conserver l'*e*, en ce qu'il sert de signe caractéristique.

Règle. — Les noms terminés en *ment*, dérivés d'un verbe où la terminaison *er* de l'infinitif est précédée d'une voyelle, *aboyer*, *manier*, *remuer*, etc., prennent un *e* avant la dernière syllabe : *aboiement*, *bégaiement*, *dévouement*, *maniement*, *remuement*, etc.

Exceptions. — *Éternément*, *remercement*.

(367) *DÉCRIER*. On confond quelquefois *décrier* avec *décréditer*, que très souvent on emploie l'un et l'autre au figuré; mais le premier va directement à l'honneur, le second au crédit. On *décrie* une femme en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne dont les mœurs ne sont pas intactes; on *décrédite* un marchand, un négociant, en publiant qu'il est ruiné. (Le P. Bouhours.)

étudier, relier, oublier (368), *plier* (369), *trier, nier*, et tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *ier*.

(Le Dict. de l'Académie. — Wailly, page 81. — Lévizac, page 14.)

Prier et tous les verbes dont le participe présent est terminé par *iant*, comme *riant, liant*, etc., ayant leur partie radicale terminée par un *i* (comme *pri*), doivent nécessairement, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, prendre deux *i* de suite, dont l'un appartient au radical, et l'autre à la terminaison : nous *priions*, que nous *priions*; vous *priiez*, que vous *priiez*.

ARTICLE XII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES IRRÉGULIERS ET DES VERBES DÉFECTIFS.

Les verbes irréguliers ou verbes anomaux sont ceux dont les terminaisons des temps primitifs et des temps dérivés ne sont pas exactement conformes à celles du verbe qui leur sert de modèle. Les verbes défectifs sont ceux auxquels il manque quelques temps ou quelques personnes que l'usage n'admet pas.

Quelque irrégulier que soit un verbe, les irrégularités ne se rencontrant que dans les temps simples, nous nous dispenserons de parler des temps composés.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Tout verbe qui n'a point de prétérit défini n'a point d'imparfait du subjonctif; tout verbe qui n'a point de participe présent n'a point d'imparfait de l'indicatif, point de pluriel au présent de l'indicatif, et point de présent du subjonctif. Tout verbe qui n'a pas de présent de l'indicatif n'a point d'impératif;

« L'esprit de parti *décrit* les personnes pour venir à bout de *décréditer* leurs opinions, leurs ouvrages. » (Laveaux.)

Des auteurs *décriés* il prend en main la cause. (Boileau.)

..... par les présents, mon vers *décrédité*, etc. (Le même, Épit. VIII.)

(368) OUBLIER. Les poètes suppriment souvent l'e muet au futur et au conditionnel. (Voyez les notes 363 et 366.)

(369) PLIER. Voyez aux *Rem. dét.* dans quel cas on peut dire *ployer*.

La Bruyère donne à ce verbe le sens et le régime de *porter, engager à* : « Il n'y a ni crédit, ni autorité, ni faveur qui aient pu vous *plier* à faire ce choix. » L'usage n'admet point cet emploi.

de futur, n'a point de conditionnel; en un mot, quand un temps primitif manque, les dérivés de ce temps manquent aussi. (Il y a très peu d'exceptions.)

§ I.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON.

Cette conjugaison n'a, à proprement parler, en verbes irréguliers, que les verbes *aller, envoyer, renvoyer*; et en verbes défectifs, elle n'a que *importer, résulter* et *neiger*.

CONJUGAISON DU VERBE NEUTRE ALLER.

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je vais (370).	Nous allons.
Tu vas.	Vous allez.
Il va.	Ils vont.

IMPARFAIT.

J'allais.	Nous allions.
-----------	---------------

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'allai.	Nous allâmes.
Tu allas.	Vous allâtes.
Il alla.	Ils allèrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis allé ou allée.	Nous sommes allés ou allées.
Tu es allé ou allée.	Vous êtes allés ou allées.
Il est allé ou elle est allée.	Ils sont allés ou elles sont allées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je fus allé.	Nous fûmes allés.
Tu fus allé.	Vous fûtes allés.
Il fut allé.	Ils furent allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étais allé	Nous étions allés.
--------------	--------------------

(370) Les anciens Grammairiens disaient *je vais* ou *vas*. Ce dernier n'est plus usité. Voyez page 521.